



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 20 SEPTEMBRE 2022

Le mardi 20 septembre 2022, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire

Présents : Jean-François BIT, Franck BOUZEREAU, Pascal CARME, Patrick CARON, Janine COSTA, Christine COURTY-DECROUX, Sonia FRAISSINOUS, Blandine JOLIVET, Julien JOLIVET, Anthony PELLET, Alain PERNOLLET

Absents excusés : Fabrice GRISLAIN, Sandra OBERSON, Jérôme ZUNDEL,

Secrétaire de séance : M. Anthony PELLET

Date de la convocation : 13/09/2022

Il est annoncé l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2022

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu de la séance du 27 juin est approuvé à l'unanimité

### AFFAIRES FINANCIERES :

#### Fiscalité : Taux de la taxe d'aménagement

Reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal

#### Décisions modificatives - Virements de crédits

Monsieur le Maire explique que les crédits prévus à certains articles du Budget Primitif sont insuffisants.

Il propose par conséquent de modifier le budget principal de la Commune, selon le détail ci-dessous :

#### Dépenses : Section Fonctionnement

Chapitre 12 – Charges de personnel - Article 6413 Personnel non titulaire.....	+ 40 000 €
Chapitre et Article 022 – Dépenses imprévues fonctionnement.....	- 40 000 €
Chapitre 12 – Charges de personnel – Article 6413 Personnel non titulaire.....	+ 20 000 €
Chapitre 11 – Charges à caractère général – Article 615231 Voirie .....	- 20 000 €
Chapitre 66 – Charges financières – Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance.....	+ 4 500 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles - Article 6713 Secours et dots.....	- 4 500 €
Chapitre 66 – Charges financières – Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance.....	+ 7 625 €
Chapitre 11 – Charges à caractère général – 615231 voirie.....	- 7 625 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la proposition de Monsieur le maire et VOTE les virements de crédits mentionnés ci-dessus

## AFFAIRES GENERALES :

### Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles (en application de l'article 3-1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du recrutement de personnel contractuel, la réglementation impose la prise d'une délibération de principe « *autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles* »

Ainsi, une délibération est prise en ce sens afin de régulariser La gestion des ressources humaines

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

## POINTS DIVERS :

### Subvention : rénovation église

Monsieur le Maire explique qu'un inventaire des travaux de rénovation toiture et façades a été réalisé en 2022 permettant d'estimer le montant et solliciter les subventions auprès des différents partenaires (Région, département). Une étude plus approfondie, en partenariat avec les Bâtiments de France va débiter afin de définir le cadre précis de ces interventions sur cet édifice inscrit aux monuments historiques

Ce point sera délibéré en séance du conseil municipal qui se déroulera courant octobre 2022.

### Travaux eau potable

La tranche de travaux du réservoir de POSE PERRET au croisement CHEZ LES PIHILIPPINS va débiter mi-octobre, effectuée par l'entreprise CLAPASSON. Des feux seront mis en place sur la route départementale. La tranche de chez LES PHILIPPINS jusqu'au croisement CHEZ DUBOIS débiter fin octobre avec l'entreprise Gilles GERVAIS, avec mise en place de déviations. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du remplacement de la colonne d'alimentation au départ de la source LA BEDIERE, sur les sommets de VIUZ/VILLE EN SALLAZ, jusqu'au réservoir CHEZ PADON, sur la commune de FAUCIGNY.

### Cimetière

Les 12 tombes concernées par l'arrêté N°20220904 du 7 septembre 2022 ont été relevées, les ossements de chaque emplacement ont été rangés dans des boites, répertoriés et posés dans l'ossuaire communal. Les 6 cavurnes ont été mises en place, le règlement du cimetière sera prochainement modifié pour définir les aménagements possibles sur ces monuments, ainsi que le tarif de chaque concession.

Ce point sera délibéré en séance du conseil municipal qui se déroulera courant octobre 2022.

### Locations de salles

Les conditions générales relatives à la location des salles municipales feront l'objet d'une révision et mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour ce qui concerne notamment les tarifs et les conditions d'utilisation.

Ainsi, Ce point sera délibéré en séance du conseil municipal qui se déroulera courant octobre 2022.

### Syndicat du Massif des Brasses

Vu le courrier reçu du Syndicat du Massif des Brasses le 5 septembre dernier, sollicitant la participation financière de la commune à l'achat des forfaits saisons des enfants et à définir les caractéristiques de ce soutien.

Ce point sera délibéré en séance du conseil municipal qui se déroulera courant octobre 2022.

### Permanences de Madame la Députée de la Haute-Savoie

Un courrier reçu de Mme Christelle Petex-Levet, Députée de la Haute-Savoie informe de la nouvelle adresse de sa permanence, à savoir : 27 Place de Stockach, 74800 La Roche-Sur-Foron – Téléphone : 04 56 66 08 08. Cette information sera diffusée sur le site internet de la Mairie ainsi que sur le panneau d'affichage.

### Bulletin municipal

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Bulletin municipal sera conçu par Monsieur Franck Bouzereau et qu'il paraîtra en janvier 2023.

### Illuminations du village et marché de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la crise énergétique et des directives gouvernementales inhérentes, les points lumineux liés aux illuminations du village de ce prochain Noël seront limités. Aussi, le marché de Noël organisé chaque année par le Sou des Ecoles est maintenu pour 2022 et se déroulera le 1<sup>er</sup> weekend du mois de décembre.

### Retours sur la Fête du Bois

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal ainsi que le Comité des fêtes pour l'organisation de la fête du bois qui s'est déroulée le 11 septembre dernier. Les retours sont très positifs.

### Repas des Aînés (plus de 65 ans)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le repas des aînés est reconduit pour cette année. Le repas est prévu pour le samedi 26 novembre 2022.

### Vœux du Maire 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux du Maire se dérouleront le samedi 7 janvier. Aussi, il est prévu d'évoquer l'honorariat de Monsieur le Maire Bernard Chatel et Madame Danielle Grignola.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le Secrétaire de séance,

Anthony PELLET



Le Maire,

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ



